



Syndicat

cftc
SYNDICAT
NATIONAL **+X**

www.cftc-bp.fr

N°18 - JUIN 2023

CFTC Banque Populaire Le Mag'

Chers collègues,

A la veille de la période estivale, force est de constater que les efforts engagés par nos diverses sections paient en terme de résultats électoraux : après la Casden, la BRED et Rives de Paris, les résultats des derniers scrutins sont encore favorables à la CFTC avec 22,42% à la BPALC et 27,89% à la BPOC.

De quoi nous réjouir, prouvant une nouvelle fois que le travail paie toujours.

Nous souhaitons désormais le même succès à nos amis de la CFTC BPACA qui, n'en doutons pas, performeront à l'identique après une campagne parfaitement menée.

Dans ce contexte électoral intense, notre Syndicat vient de renouveler ses instances. Vous trouverez en page 3 l'ensemble des nouveaux Conseillers élus pour la mandature 2023/2027.

N'hésitez pas à les solliciter...

Excellents congés d'été à toutes & tous !,

Pascal de FRÉMONT
Président
du Syndicat National CFTC BP
(06 83 15 71 45)

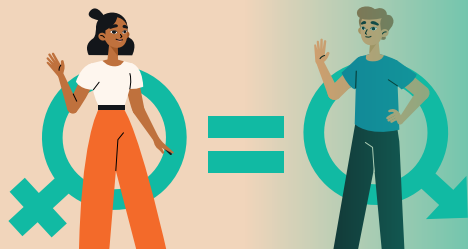


**ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :
CONNAÎTRE MES DROITS ET LES FAIRE RESPECTER
LES MOTS DES PRÉSIDENTS
LA CFTC BPACA OU LA RÉSISTANCE AUX FUSIONS**



SYNDICAT NATIONAL CFTC
BANQUE POPULAIRE

«Quand le vent du changement se lève, les uns construisent des murs, les autres des moulins à vent...»



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : CONNAÎTRE MES DROITS ET LES FAIRE RESPECTER

L'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise n'est toujours pas une réalité. La CFTC fait le point pour que l'égalité professionnelle soit l'affaire de tous.



Égalité professionnelle : quelles sont les obligations de mon employeur ?

- Il doit interdire toute discrimination entre les femmes et les hommes et respecter une égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale ;
- Il doit interdire les faits de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes ;
- Il doit protéger la santé physique et mentale et assurer la sécurité des salariés ;
- Il doit réévaluer le salaire de la salariée de retour de congé maternité.

Quels sont mes droits ?

- Je ne dois subir aucune discrimination en raison de mon sexe, de ma situation de famille, de ma grossesse que ce soit lors de l'embauche ou dans le déroulement de ma carrière, en matière de rémunération ou de formation ;
- Je dois être protégé du harcèlement et des agissements sexistes en entreprise ; à travail égal ou de valeur égale je dois bénéficier de la même rémunération quel que soit mon sexe ;
- Je suis protégée du licenciement pendant ma grossesse et mon congé de maternité ;
- J'ai le droit d'être écartée de certains postes de travail à caractère dangereux pendant ma grossesse ;
- Je peux demander à être affectée à un autre emploi si mon état de santé le nécessite pendant ma grossesse ;
- Je dois bénéficier d'un rattrapage salarial lors de mon retour de congé de maternité en fonction de l'évolution de la situation des salaires dans l'entreprise durant mon absence.

POUR FAIRE RESPECTER MES DROITS, JE M'ADRESSE AUX ACTEURS DE L'ÉGALITÉ DANS, ET EN DEHORS, DE MON ENTREPRISE

Les élus et/ou la section syndicale CFTC de mon entreprise

- Je constate un non-respect de l'obligation de l'égalité de traitement (rémunération, formation etc.) je peux m'adresser aux membres CFTC de mon CSE pour qu'ils :

présentent aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives liées aux salaires ; saisissent l'inspection du travail de toutes plaintes et observations liées à l'application du code du travail.

- Je constate un non-respect du principe d'interdiction des discriminations, je peux également m'adresser à eux. Ils peuvent saisir l'employeur lorsqu'ils constatent une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise.

- En matière d'inégalité de rémunération ou de discrimination, les organisations syndicales représentatives peuvent exercer en justice à la place d'un salarié.

- Je constate avec d'autres salariés des pratiques discriminatoires imputables à l'employeur, la CFTC dans mon entreprise peut engager une action de groupe devant le tribunal judiciaire, contre un même employeur

Un dispositif d'alerte pour dénoncer des faits de discrimination a pu être mis en place au sein de votre entreprise.

En l'absence d'information à ce sujet, renseignez-vous auprès des élus CFTC pour savoir à qui vous adresser.

Les autres acteurs à qui je peux m'adresser

La Direction des ressources humaines

Lorsqu'elle existe, elle est en charge de la mise en place de la politique d'égalité et de prévention des discriminations dans l'entreprise. En cas de différence de salaire injustifiée (à situation égale, travail égal ou de valeur égale) par rapport à des collègues du sexe opposé, je peux par exemple demander des explications à mon employeur. Il doit alors fournir des raisons objectives, vérifiables et pertinentes afin de prouver la non-discrimination.

L'inspection du travail

Je peux saisir l'inspection du travail qui est compétente pour veiller à l'application des dispositions du code du travail et constater les infractions.

Le Défenseur des droits (DDD)

Si je m'estime victime d'une discrimination je peux saisir le Défenseur des droits par différents moyens :

- Remplir un formulaire en ligne sur le site du Défenseur des droits ;
- Adresser un courrier gratuit sans affranchissement ;
- Rencontrer un délégué du Défenseur des droits.



Zoom

En cas de doute, je peux contacter le Défenseur des droits par téléphone au **06 69 39 00 00**.

Si aucune solution n'est trouvée, je saisis le conseil de Prud'hommes

Pour contester une décision, ou pratique, de l'employeur qui me paraît discriminatoire, ou contraire au principe d'égalité de traitement, je peux saisir le conseil de prud'hommes.

Selon la situation, le juge peut :

- décider d'un rappel de salaire ;
- déclarer inapplicable une clause discriminatoire d'un contrat de travail ou d'une convention ;
- annuler un acte discriminatoire. Ce peut être une sanction ou un licenciement.

Fanny Maréchal



Télécharger la plaquette
«Égalité professionnelle
femmes-hommes» au format .pdf
en scannant ce QR Code



LES MOTS DES PRÉSIDENTS

CYRIL CHABAGNIER : PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL : RETRAITES, LA RUE EST-ELLE LÉGITIME ?

Avec la réforme des retraites, un autre sujet émerge : celui du «match des légitimités» avec, d'un côté, les élus de la Nation et, de l'autre, la «rue», dont les cortèges tiennent la distance depuis le 19 janvier dernier. S'agit-il d'une réelle opposition? La rue est-elle plus légitime? La CFTC répond.



Difficile, dans le contexte actuel, de parler d'autre chose que de la réforme des retraites. Elle polarise les attentions et hystérise les débats.

Comme pour toutes les réformes touchant au monde du travail, un autre sujet émerge : celui du «match des légitimités» avec, d'un côté, les élus de la Nation et, de l'autre, la «rue», dont les cortèges tiennent la distance depuis le 19 janvier dernier.

Depuis 100 ans, la CFTC et ses dirigeants ont toujours été fidèles à la République, à ses institutions et représentants.

Conformément aux modalités prévues par nos institutions, ils sont pleinement légitimes à légiférer, c'est-à-dire à faire des lois, quand bien même ces lois ne correspondent pas à nos analyses ou à nos attentes.

Ceci étant rappelé, nous affirmons avec la même force que la «rue» n'est pas dépourvue de légitimité à s'opposer à un texte de loi.

La liberté de manifester reste un droit fondamental protégé par notre Constitution.

Et puis la «rue» est parfaitement encadrée par une intersyndicale, dont le savoir-faire et le savoir-être contrastent avec l'attitude des députés à l'Assemblée Nationale.

À certains de nos élus et autres commentateurs, qui contestent notre action sur les plateaux télé ou radio, il est bon de rappeler d'où nous tirons notre légitimité à agir.

Les manifestants sont mobilisés par des organisations syndicales qui additionnent les suffrages exprimés par 57,5 % des salariés lors des élections CSE !

Comme pour les élus de la république, notre légitimité vient du vote.

Ce niveau de participation est même bien meilleur que celui des législatives où seulement 47 % des électeurs s'étaient déplacés.

Nous entendons souvent qu'«avec 7 % de syndiqués en France, vous ne représentez que vous-mêmes».

C'est faire un mauvais procès aux syndicats. La CFTC compte 140 000 adhérents, c'est beaucoup plus que la plupart des partis politiques !

Alors, non, il n'y a pas de match entre le Parlement et la rue.

Il y a des légitimités diverses, qui loin de s'opposer devraient se compléter avec le «bien commun» comme seule et unique boussole !

Une démocratie apaisée et mature saurait entendre les millions de français qui rejettent massivement la réforme. Elle saurait revoir sa copie sans porter atteinte à l'honneur de nos élus !



Pour voir la vidéo, scanner ce QR Code

CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL CFTC BANQUE POPULAIRE 2023 :

Le Congrès du Syndicat National CFTC Banque Populaire s'est tenu début mai 2023.

Toutes les sections composant le Syndicat étaient présentes.

A l'issue de nombreux débats et fructueux échanges, une nouvelle équipe a été élue pour la mandature 2023/2027 :



Autour de Christel ARNAUD SAINT MARTIN (Présidente de la Fédération CFTC Banques) et de Pascal MARTIN de FREMONT (réélu Président du Syndicat National CFTC BP), voici la plupart des Conseillers fraîchement élus :

ALLOU Samira (BRED – Déléguée Syndicale de Branche BP),
BARNY Charlotte (BPACA – membre du Bureau),
BEN ALI Naoufel (BP MED – Vice-Président),
BIASSE Sacha (BPACA),
BIEHLER Béatrice (Représentante des retraités),
BISTON Cyrile (BPOC – Trésorier Adjoint),
BROUST Alain (BRED),
BRUNELLA Franck (BPALC – DSB),
CAUJOLLE Christelle
(BP Rives de Paris – Secrétaire Générale et DSB),
CHARLES Séverine
(BPALC – Secrétaire Générale Adjointe, absente sur la photo),
CHASTENET Nelly (BPACA),
DEBS Marie-Pierre (BPALC),
DONAGHY Christelle (SBE),
GABEN Emmanuelle (BP MED),
GARDEIL Cindy (BPOC),
GAUDEMER Jérôme (BP Rives de Paris – absent sur la photo),
JASKULA Rémy (BPALC),
LOCHE BRUNET Jean-Bernard (BRED – Trésorier),
LOCUFIER Patricia (BP Rives de Paris),
MARON Ghislaine (BP MED),
MARTIN DE FREMONT Pascal (BRED – Président),
RIERNY Vanessa (CASDEN),
VERHAGUE Emmanuel (BPOC – DSB).

Félicitations et pleine réussite à la nouvelle équipe !





LA CFTC BPACA OU LA RÉSISTANCE AUX FUSIONS...

Née au sein de la Banque Populaire du Centre qui comptait trois départements, la section CFTC BPACA a été créée par des salariés aujourd'hui retraités, mais toujours adhérents et toujours prêts à nous épauler.

La section CFTC BPACA a su grandir, s'adapter et évoluer au fil de plusieurs fusions.

La première en 2003 avec la Banque Populaire Atlantique où la CFTC n'existait pas, puis en 2012 avec la Banque Populaire du Sud-Ouest, voyant son siège social transféré de Limoges à Bordeaux où il a fallu conquérir de nouveaux collègues qui ne nous connaissaient pas.

Pour finir par plusieurs fusions / absorptions : celle du CCSO en 2015, du Crédit Maritime en 2018 et du Crédit Foncier en 2019, où encore une fois, nous n'étions pas représentatifs.

Suite à la mise en place du CSE en 2019, la CFTC BPACA c'est 21,91% de représentativité auprès des 2.000 salariés de l'entreprise.

La CFTC est le troisième Syndicat à la BPACA, devant l'UGICT CGT (21,04%) et derrière la CFDT (24,84%) et le SNB (32,21%). Soit une évolution de +6,37% entre 2012 et 2019 !

Être représentant du personnel à la BPACA c'est maintenant devoir composer avec un territoire très vaste, 11 départements, de Thouars (79) à Arudy (64) en passant par l'Île de Ré (17) jusqu'à Aubusson (23) ; plus de 200 agences et 4 sites centraux (Bordeaux, Limoges, Niort et Dax).

L'équipe CFTC BPACA, c'est un groupe sur qui on peut compter, des représentants jeunes et dynamiques qui se forment et s'informent régulièrement quels que soient les sujets, des représentants constructifs qui ont conscience que pour avoir des salariés bien dans leur travail, il faut une entreprise en bonne santé et vice versa.

Nous sommes membres élus du réseau et du siège qui souhaitons tous conserver un temps de travail dans notre métier d'origine, pour coller au plus près de la réalité et du terrain.

Cela nous permet de mieux parler et de mieux comprendre les choses puisque nous les vivons également.

Chacun de nous a fait le choix de l'étiquette CFTC parce que nous sommes en phase avec les valeurs qu'elle porte et ce sont ces valeurs que nous voulons défendre et porter haut et fort.

Nous nous appuyons constamment sur ces valeurs pour répondre aux enjeux économiques, sociaux, culturels, stratégiques et environnementaux. Elles sont le fondement d'un monde plus juste et plus humain qui valorise la solidarité, la liberté, la responsabilité, la justice sociale, la participation démocratique et l'exigence d'un développement durable.

Notre équipe, c'est aussi un groupe qui a su se reconstruire en 2020, lorsque des membres qui ne partageaient pas ces valeurs ont tenté de s'approprier notre section syndicale pour se valoriser personnellement.

Lors de cette période qui a été très compliquée à vivre, nous avons beaucoup appris et su garder le noyau dur de notre représentativité et de nos principes, en intégrant de jeunes adhérents en accord avec notre état d'esprit, motivés à devenir militants et à venir grossir nos rangs.

Les salariés BPACA peuvent maintenant être assurés : leurs représentants CFTC sont bien là pour défendre le collectif et non pas leur individualité. Ils peuvent ainsi compter sur leurs 4 Délégués Syndicaux : Sacha BIASSE, ancien DA qui a fait le choix de repasser sur des fonctions de CPRO pour prendre des missions au sein de notre section et se consacrer au collectif ; Nelly CHASTENET, CPRO présente à la section depuis des années qui a accepté de prendre plus de fonctions pour faire face à l'adversité, Marie-Ange VOISIN rédactrice contentieux qui nous a rejoint pour œuvrer dans l'intérêt des salariés et moi-même, Charlotte BARNY, Conseiller Particulier qui a également repris la responsabilité de la section depuis le départ à la retraite de Sylvie LHOIRY en 2021.

Enfin Nathalie HUARD-BOUTET et Camille BERGER, tous deux Conseillers Particuliers.

Nous avons également de nouveaux talents qui nous ont rejoints pour la prochaine mandature...



En tant que responsable de section, je tiens à remercier chacun d'entre eux, car être représentant du personnel c'est faire le choix de se consacrer au bien commun, mission souvent ingrate, véritable travail de fourmi et de l'ombre.

Le principe de subsidiarité qui est une valeur de la CFTC, est très important pour nous, car il nous permet de prendre nos décisions localement et en toute indépendance.

Cependant, adhérer et militer à la CFTC ce n'est pas non plus se retrouver seuls ; nous remercions la Confédération, la Fédération Banques ainsi que le Syndicat National CFTC Banque Populaire pour toute l'aide extérieure qu'ils nous apportent au quotidien, en termes d'informations, de moyens, de formations, d'appuis juridiques...

Également, un grand merci aux autres sections CFTC des Banques Populaires avec qui nous avons des communications et échanges réguliers et fructueux nous permettant de travailler ensemble sur nos accords locaux afin de négocier de nouvelles avancées pour tous.

Et enfin merci à nos Délégués Syndicaux de Branche BP, Samira, Emmanuel et Franck qui négocient les accords BP Nationaux chaque année concernant notre Convention Collective et les augmentations générales de salaires.

« Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin »

Chez BPACA les élections de renouvellement du CSE auront lieu en juin 2023.

Un nouveau défi pour notre équipe dans une entreprise en pleine mutation, qui a connu un turn-over de plus 50% en deux ans.

Mais tout a été minutieusement préparé pour notre campagne électorale malgré une actualité sociale de début d'année très chargée avec des actions contre la réforme des retraites menées en parallèle.

C'est donc fort de nos 37 candidats, issus de tous métiers, répartis partout sur notre territoire, de leurs compétences, de leur bienveillance et de leur détermination à faire régner la justice sociale, que nous espérons augmenter notre taux de représentativité chez BPACA.

Charlotte BARNY

Déléguée Syndicale et Responsable de la section CFTC BPACA.



De gauche à droite

au 2^{ème} rang : Julien BAZUEL,
Sacha BIASSE, Charlotte
BARNY, Marie-Ange VOISIN ;

au 1^{er} rang : Camille BERGER,
Céline MICHAUD, Alexia BADJI,
Nelly CHASTENET et Nathalie
HUARD-BOUTET.

